



MAIRIE DE NANTERRE

## SYNTHESE DU CONSEIL DE QUARTIER DU CENTRE 12 DECEMBRE 2007

Didier DEBORD ouvre la séance par la présentation de l'ordre du jour, élaboré avec le collectif : l'aménagement du carrefour Sadi Carnot / Joliot Curie, en présence des services techniques du Conseil Général des Hauts de Seine et de Sophie DONZEL, Adjointe au Maire chargée de l'infrastructure et la présentation du Cahier de Recommandations Architecturales, Urbaines et Paysagères (CRAUP), en présence de Manuel MOUSSU, Directeur des Etudes Urbaines à la Ville de Nanterre. Il précise ensuite qu'un troisième point sera présenté ce soir par André CASSOU, Adjoint au Maire chargé de l'Habitat : le projet de création d'une résidence pour jeunes travailleurs, au 16 rue de l'Eglise.

Sur le projet de réaménagement du carrefour Sadi Carnot / Joliot Curie, il rappelle que ce dossier, régulièrement évoqué en conseil de quartier, est particulièrement suivi par les parents d'élèves du groupe scolaire Joliot Curie en raison de la dangerosité de cette intersection pour les écoliers qui la fréquentent. Il invite ensuite Florence ALARY et Sylvie DRIOLLET, chargées de mission au sein de la direction de la voirie du Conseil Général, à présenter le projet. L'étude vise la sécurisation des traversées piétonnes aujourd'hui accidentogènes, l'amélioration de la lisibilité du carrefour et l'intégration d'une piste cyclable. Le projet prévoit ainsi la création de deux carrefours simples en supprimant un carrefour à feu sur les trois qui existent actuellement, en ceinturant les carrefours de 4 traversées piétonnes protégées par des refuges piétons. Il envisage également l'élargissement des trottoirs notamment au niveau du groupe scolaire et un espace planté qui permet de séparer les piétons des véhicules. Une voie de bus spécifique est par ailleurs prévue dans la rue Sadi Carnot permettant de désengorger le carrefour en heure de pointe. Les vélos sont intégrés dans la circulation sur chaussée, ce qui permet d'éviter les conflits vélos-piétons sur trottoir. Autre point, le projet prévoit l'éloignement des véhicules au niveau du feu à l'intersection Sadi Carnot / Joliot Curie pour améliorer la lisibilité de la traversée piétonne. **La parole est ensuite donnée aux habitants.** En réponse à des questionnements sur d'éventuels changements de sens de circulation, les services techniques du Conseil Général précisent que le projet ne prévoit pas de modifications particulières. Un habitant suggère un décalage des feux au niveau du carrefour Sadi Carnot / Joliot Curie pour anticiper le passage des piétons. Un temps de sécurité permettra l'engagement du piéton sur la traversée avant le passage au vert pour les véhicules. Un autre habitant se demande si, à un moment de l'étude, la possibilité d'un passage souterrain pour les piétons a été envisagée. Les services techniques du Conseil général précisent que les avis sur ce type d'aménagement sont aujourd'hui partagés. L'expérience dans d'autres villes a démontré que pour des questions de sécurité, les passerelles et les souterrains fonctionnent mal. Aussi, ces aménagements sont beaucoup plus longs et plus coûteux pour une efficacité contestée. Sur le calendrier, le démarrage des travaux est prévu à la fin de l'année 2008 pour une durée d'environ 5 mois. Le chantier s'effectuera par phases. Des contraintes de circulation seront donc à envisager. Michel MATHYS, Président de l'association ABERPA alerte le Conseil de Quartier sur les précautions à prendre lors de la phase chantier. Il propose la création d'un comité de suivi du chantier, composé d'habitants du Conseil Général et de la Ville, pour suivre la mise en œuvre du projet et tenir les riverains informés des contraintes liées à ces différentes phases.

Didier DEBORD invite ensuite Manuel MOUSSU à présenter le Cahier de Recommandations Architecturales, Urbaines et Paysagères (CRAUP). Ce document constitue un complément qualitatif au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il a pour objectif d'accompagner les nanterriens dans leur projet de construction, dans l'entretien de leur patrimoine, en favorisant des choix de conception et de constructions pérennes, sources d'économie et de qualité, et appropriés au caractère du lieu. Ce document concerne exclusivement les tissus anciens de la Ville (Mont Valérien, Plateau, Centre-Ville, Vieux Pont, Chemin de l'Île le long du boulevard de la Seine). Il est consultable en Mairie et à l'Agora.

Didier DEBORD introduit ensuite la présentation du projet de résidence pour jeunes travailleurs au 16 rue de l'Eglise en rappelant qu'il s'agit d'une propriété du 19<sup>ème</sup> siècle, composée de deux étages et d'un hangar sur une parcelle de 640 m<sup>2</sup>, préemptée par la Ville il y a environ 3 ans. André CASSOU rappelle le contexte du projet : dans le cadre de la priorité donnée à la thématique jeunesse et notamment à la recherche de solutions pour le logement des jeunes, la Ville a fait le choix de saisir l'opportunité de cette propriété communale pour y créer un foyer de jeunes salariés. Construit par le bailleur social "les résidences ACL PME", il sera géré par la suite par une association « le relais accueil du Vallonna » qui disposera de locaux sur le site pour accueillir et accompagner les jeunes salariés. Ce projet est en effet destiné à permettre la décohabitation de jeunes de 18 à 25 ans qui souhaitent quitter leurs parents dans l'attente d'un logement HLM. Il prévoit la création de 24 studios et d'un espace collectif équipé d'une cuisine et d'une laverie, d'un salon convivial, ainsi qu'un bureau d'entretien. La réalisation de cette résidence se ferait dans le cadre d'une restructuration du bâtiment existant, et de la construction d'un immeuble en fond de parcelle relié à l'ancien bâtiment par un troisième volume organisé autour d'un patio. **La parole est donnée aux habitants** : « *quelles sont les surfaces prévues ?* ». Le projet prévoit trois types de surfaces : T1 d'environ 19 m<sup>2</sup> avec un loyer d'environ 340 € hors aides potentielles (APL...) ; T1' de 23 m<sup>2</sup> et T1 bis de 28 m<sup>2</sup>. « *L'objectif de ce projet est à terme l'accès des jeunes au logement HLM et ce dispositif est prévu à titre provisoire. Et si le turn over ne se fait pas, y a-t-il des procédures envisagées ?* » questionne un habitant. André CASSOU précise que l'association « le relais accueil du Vallonna », présente sur le site, aura la charge de mettre en place un accompagnement du jeune dans la construction de son projet pour accéder à une pleine autonomie. Un échange s'engage ensuite sur la crise du logement. Il y a 3200 demandeurs de logements à Nanterre et le risque d'engorgement à la sortie existe. Mais l'objectif de ce projet est de créer une marge de manœuvre pour les jeunes salariés face à cette crise nationale.

Didier DEBORD propose de conclure la réunion par les traditionnelles **questions diverses**. Odile WAFLART souhaite que la question de la place du piéton dans la Ville soit une priorité forte du prochain mandat. Elle intervient ensuite sur la mauvaise qualité du nouvel éclairage dans le boulevard du Couchant et sur la dangerosité du passage piéton à l'angle du boulevard du Couchant et de la rue de Stalingrad. Un habitant constate ensuite la recrudescence des incivilités, notamment des infractions au Code de la route par les motos et les vélos au détriment de la sécurité des piétons. Un autre habitant signale la dégradation et la saleté des espaces publics, notamment sur le secteur du Monoprix, dans le square de la Gare et le jardin Jean Baptiste Lebon. Une nouvelle question intervient sur l'engagement de la deuxième tranche de ce jardin.

Didier DEBORD conclut la réunion en remerciant l'ensemble des personnes qui ont participé à ce Conseil de Quartier depuis le début du mandat.